

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — 6 fr. ; 11 fr. ; 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.

RÉCLAMES 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à		Départs de	
11 h. 16 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	4 h. 38 ^m matin.
5 h. 10 ^m soir.	1 h. 10 ^m soir.	2 h. 51 ^m soir.	3 h. 05 ^m soir.	4 h. 22 ^m soir.	5 h. 51 ^m soir.	10 h. 33 ^m soir.	4 h. 39 ^m soir.
10 h. 10 ^m soir.	5 h. 40 ^m soir.	7 h. 34 ^m soir.	8 h. 46 ^m soir.	9 h. 28 ^m soir.	10 h. 55 ^m soir.		2 h. 48 ^m soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors) 5 h. 15^m matin. (Arrivé à Cahors) 7 h. 56^m soir.

Train de foire. Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

AVIS
L'Imprimerie A. LAYTOU et les bureaux du Journal du Lot sont transférés rue Valentré.

Cahors, 5 Novembre
Versailles, 4 novembre.
Le Sénat a ouvert sa séance à 3 h. 10 m. sous la présidence de M. d'Addat Pasquier, qui donne lecture de la liste des scrutateurs pour l'élection d'un secrétaire en remplacement de M. de Vandier. Le scrutin est ouvert à 3 h. 15 et fermé à 4 heures.

M. Waddington dépose le Livre jaune comme il l'a fait précédemment à la Chambre des députés. M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture, dépose un projet concernant les lois sanitaires sur les animaux.

La séance est ouverte à la Chambre des députés. M. Waddington a déposé sur le bureau de la Chambre le Livre Jaune contenant les pièces relatives au traité de Berlin. Après le dépôt de plusieurs projets de loi entre autres celui de M. Bardoux relatif à l'enseignement primaire supérieur et ceux de M. Freycinet, on reprend l'ordre du jour qui appelle la discussion sur l'élection de M. Alfred Leroux à Fontenay-le-Comte. M. Nadaud interrompt pour demander, vu l'importance des projets de M. de Freycinet, que les commissions à nommer soient de 22 membres. Les projets du ministre des travaux publics sont : 1^o projet de loi relatif au déclassement des lignes d'intérêt général; 2^o projet sur les chemins de fer; 3^o projet relatif au classement et améliorations des voies navigables; 4^o projet relatif à l'amélioration des ports de mer.

M. Paul de Cassagnac demande pourquoi nommer 22 membres et à quoi cela sert puisque la minorité est toujours exclue des commissions. M. Paul de Cassagnac ajoute : « C'est en excluant de la commission du budget la minorité, qu'on s'est livré, à Romans ou ailleurs, aux tripotages financiers que l'on sait. »

On ne répond pas à M. Paul de Cassagnac. M. Clémenceau monte ensuite à la tribune pour combattre la validation de l'élection de M. Alfred Leroux, qui, dit-il, a été candidat officiel se servant des affiches blanches et des circulaires des ministres que M. Clémenceau traite de pamphlets abominables, etc., etc. A ces mots, un grand bruit se produit dans la salle au milieu duquel M. Paul de Cassagnac dit qu'il n'y a rien de commun entre les hommes de son parti et le président de la République depuis son parjure (bruit). M. Paul de Cassagnac est rappelé à l'ordre.

Les Congrégations religieuses
Dans la séance de lundi, M. Bardoux, ministre de l'instruction publique et des cultes, a déposé sur le bureau de la Chambre l'état des congrégations, communautés et associations religieuses, autorisées ou non autorisées, dressé

en exécution de l'article 12 de la loi de finances du 28 décembre 1876.
Cet article 12 prescrivait de dresser, pour être publié et distribué aux membres des deux Chambres, dans le courant du premier semestre de l'année 1879, « l'état de toutes les communautés, congrégations et associations religieuses, quelle que soit leur dénomination, autorisées ou non autorisées, qui existent en France, avec la désignation des communautés qui relèvent, directement ou indirectement, de supérieurs résidant en pays étrangers. »
Le volume déposé, lundi par l'honorable M. Bardoux est aussi complet qu'on pouvait le désirer. Il ne contient pas moins de 415 pages.

Dans la statistique dressée par les ordres de M. le ministre des cultes, ont pris soin de ranger les congrégations et les communautés religieuses légalement autorisées dans l'ordre chronologique, d'après la date des actes qui leur ont conféré l'existence légale.

On compte 5 congrégations religieuses d'hommes légalement autorisées. Elles ont fondé, en France, ou dans les colonies françaises, 115 établissements; à l'étranger, elles en ont fondé 109.

Le nombre des membres de ces 5 congrégations est de 2,418.

Les communautés religieuses d'hommes, légalement autorisées, sont au nombre de 4, lesquelles ne renferment que 84 membres.

Il existe 225 congrégations religieuses de femmes, légalement autorisées. Elles ont fondé 2,450 établissements.

Le nombre de leurs membres s'élève à 93,215.

On compte, en outre, d'une part, 35 congrégations diocésaines ayant fondé 102 établissements, comprenant en totalité 3,794 membres, d'autre part, 644 communautés renfermant 16,741 membres.

En ce qui concerne les associations religieuses d'hommes non autorisées, la date de leur formation étant souvent incertaine, on les a rangées suivant l'ordre alphabétique des départements où elles se sont établies.

Le nombre de ces établissements est de 384, lesquels comprennent 7,444 membres.

Il n'existe pas moins de 602 établissements religieux de femmes non autorisés; le nombre de leurs membres est de 14,003.

Si nous passons au chapitre 51 relatif aux associations religieuses d'hommes, vouées à l'enseignement et légalement autorisées, nous trouvons 23 associations dirigeant 2,328 écoles publiques et 768 écoles privées.

Les membres de ces associations sont au nombre de 20,341.

On a constaté l'existence de 528 congrégations de femmes se livrant à l'enseignement. Elles dirigent 10,951 écoles publiques et 5,527 écoles privées.

Les écoles libres dirigées par des associations religieuses non reconnues sont soumises au même régime que les écoles laïques : elles sont considérées comme telles par l'administration de même que par le législateur.

Ces établissements se trouvent compris dans les états dressés par les soins du ministère de l'intérieur.

ON LIT DANS LE SOLEIL
SANTÉ A TOUS

Nos lecteurs n'ont pas oublié la lettre que M. de Falloux adressait, il y a quelque temps, à l'Union de l'Ouest, sans y apposer sa signature. Laissons au public de l'Anjou le soin de reconnaître, au style et à la pensée, son nom autrefois mêlé aux plus grands débats politiques sociaux et religieux de la Constituante et de la Législative.

Aujourd'hui, dans le Correspondant, M. de Falloux répond surtout aux critiques des journaux, moins pour se défendre et se justifier que pour développer la thèse élevée dont sa lettre à l'Union de l'Ouest contenait le principe. Cette thèse, il la résume ainsi dans ce nouvel écrit :

Dieu dans l'éducation ;
Le pape à la tête de l'Eglise ;
L'Eglise à la tête de la civilisation.

Mais l'action de la papauté, telle qu'il la comprend et qu'il l'explique, ne s'exerce que dans le domaine des choses spirituelles, sur les consciences pour le salut des âmes, et l'Eglise, telle qu'il la montre, loin d'entraver la marche de l'humanité dans les voies du progrès, seconde, en l'éclairant, cette marche providentielle.

Dans sa lettre au Correspondant, M. de Falloux se montre plus que jamais l'adversaire convaincu de toute tentative ayant pour but de ramener la France en arrière. Il dit, du reste, avec raison, qu'on ne s'entend ni sur le sens ni sur la portée de ce mot de contre-révolution, dont on a fait avec tant d'irréflexion le drapeau de ralliement des royalistes et des catholiques militants. Il constate que ceux qui rêvent de ressusciter tout le passé, sont en très-petit nombre, et que même dans ce très-petit nombre il en est qui se contenteraient de l'ancien régime corrigé. Il est persuadé que presque tous ces contre-révolutionnaires de nom plus que de réalité, s'accorderaient parfaitement de l'état actuel de la société, et ne demandent à y apporter d'autres changements que ceux qui pourraient résulter de réformes jugées utiles.

Rien n'est plus vrai. Il n'y a plus en France qu'une infime minorité qui regrette l'ancien régime et qui déplore la Révolution française. Le mot de contre-révolution, est donc aussi faux que la chose est impossible. Il y a folie à l'employer de bonne foi avec la prétention de travailler à la réalisation.

Il y a maladresse à s'en servir comme d'une arme de guerre, car elle ne peut blesser que ceux qui l'emploient; elle ne peut qu'atteindre la religion, dont on compromet l'intérêt, et l'Eglise, dont on affaiblit l'autorité, faisant croire que leur cause est fatalement liée à la résurrection d'un état social et politique disparu dans le vaste mouvement de transformation de 1789 pour ne plus renaître.

C'est en s'appuyant sur les plus hautes, les plus vénérables et les plus compétentes autorités que M. de Falloux démontre l'impossibilité d'un retour en arrière. Sa conclusion, c'est que, pour servir la religion, pour défendre l'Eglise contre le radicalisme qui veut chasser Dieu des écoles et des cours, on doit se placer, non en dehors mais au milieu de la société moderne. Cette société moderne, la papauté elle-même en a reconnu la légitimité lorsqu'elle a fait un traité de paix avec elle en signant le Concordat. La royauté avait agi de même en promulguant la Charte de 1814.

Paroles attribuées au prince de Bismark à propos de Napoléon III.

La Gazette de Cologne reproduit quelques extraits d'un livre qui vient d'être publié par M. Moritz Busch, attaché au ministère des affaires étrangères de Berlin, et qui a pour titre : *Le comte de Bismark et sa suite pendant la guerre de France*. D'après M. Moritz Busch, le prince de Bismark aurait prononcé

un jour les paroles suivantes :

M. Thiers m'a rappelé un entretien que j'ai eu avec le duc de Bauffremont en 1867. J'aurais dit alors que l'empereur n'avait pas compris son avantage en 1866, qu'il aurait pu aussi faire ses affaires sur un territoire autre, il est vrai, que le territoire allemand, etc., etc.

Tout cela est, en général, exact. Je me rappelle encore que c'était dans le jardin des Tuileries et que la musique militaire jouait précisément. Napoléon n'a pas eu, pendant l'année 1866, le courage de faire ce qui était raisonnable à son point de vue. Il aurait... oui, il aurait dû occuper ce qui faisait la proposition de M. Benedetti, pendant que nous agissions contre l'Autriche, et le garder provisoirement pour se garantir contre ce qui pourrait arriver. Nous n'aurions pas pu l'en empêcher, et il est probable que l'Angleterre ne l'aurait pas attaqué. Dans tous les cas, il aurait pu attendre les événements. Si nous vainquions il devait essayer de s'appuyer sur nous et de nous pousser à commettre des excès. Mais il n'a jamais été qu'un rêveur.

INFORMATIONS

La semaine dernière s'est réunie, au ministère de travaux publics, sous la présidence de M. de Freycinet, la commission supérieure pour l'aménagement et l'utilisation des eaux, instituée par décret du 5 septembre 1878. Dans une courte mais substantielle allocution, M. le ministre a rappelé le motif et le but de cette première réunion; il a fait ressortir l'importance des travaux auxquels doit se livrer la commission supérieure, et sur l'urgence d'y procéder avec la plus grande activité.

Sur la proposition de M. de Freycinet, la commission s'est subdivisée en trois sous-commissions :

1^o La première est chargée des questions relatives à l'irrigation et au colmatage des terres, à la submersion des vignes, aux défrichements et assainissements et à l'utilisation des forces hydrauliques.

2^o La seconde sous-commission incombe le soin d'étudier l'alimentation des villes en eau potable, l'emploi des eaux d'égoût et des liquides industriels.

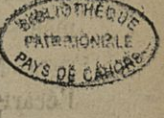
3^o La troisième est chargée de la création des réservoirs en vue d'aménager les eaux ou de les empêcher de couler, ou de l'étude des moyens propres à prévenir ou restreindre les inondations.

Les journaux républicains de l'Hérault publient l'ordre du jour suivant, signé d'un des colonels de la garnison de Montpellier :

ORDRE DU 26 OCTOBRE 1878

Suspension des adjudants Godfrin, Favier, Laborde, Baude, Délital.

Les adjudants Godfrin, Favier, Laborde, Baude, Délital, sont suspendus de leurs fonctions pendant un mois à compter d'aujourd'hui pour avoir assisté, sans autorisation à une réunion qui présentait un caractère politique, et avoir dans cette réunion applaudi certain passage essentiellement politique d'un discours concernant l'armée.
Pour application du règlement du 2 novembre



1833 ces sous-officiers seront placés dans d'autres compagnies pour y faire le service de sergent.

Le colonel rappelle à cette occasion qu'il est indispensable pour que la discipline de l'armée se conserve intacte dans toute sa force que ses membres tiennent d'une façon absolue à l'écart des lites des partis.

Le colonel,

SIGNÉ : BRUNON.

CHRONIQUE LOCALE

Nous recevons trop tard une lettre de M. Pagès-Dupont, pour la publier dans le numéro de ce jour.

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un roman des plus intéressants de M. Ernest Capendu, le Chasseur de Panthères.

LISTE

des Délégués sénatoriaux et Suppléants

Table listing names of senators and their deputies/suppléants across various arrondissements like Cahors, Figeac, and Martel.

Table listing names of senators and their deputies/suppléants across various arrondissements like Figeac, Cahors, Martel, and others.

Table listing names of senators and their deputies/suppléants across various arrondissements like Gourdon, Martel, and others.

On lit dans la République Française: Divers journaux réactionnaires qui, sans doute, manquent de correspondants en France, ont puisé dans le Journal de Bruxelles...

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

8 novembre 1878.

Correspondance Littéraire de FAYRE.

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST CAPENDU.

SOUVENIRS DE VOYAGES.

Le 12 Février 1848, deux semaines à peine avant que n'éclatât la Révolution, les Maronites du Liban...

par l'épée sauvage des Druses... Et ce même cri de douleur qui avait retenti en 1848, devait retentir en 1860...

venus du Nord comme du midi: les Turcomans et les Béloûns; enfin des despotes, les Ottomans; des fanatiques, les Druses, des brigands, les Kurdes...

desséché, pour ainsi dire, par le soleil, brun rouge comme un Indien, et grave comme un Turc armé...

VENTE DE BIENS IMMEUBLES

Dépendant d'une succession vacante.

Adjudication fixée au vingt-sept novembre courant

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-sept août mil huit cent soixante-dix-huit, le sieur Antoine Couderc, créancier de la succession vacante du sieur Bernard Ferby, quand vivait négociant, domicilié de la commune de Valroufié, mais demeurant dans la ville de Cahors, où il est décédé, a été autorisé à faire procéder dans les formes prescrites par la loi, à la vente des biens immeubles ci-après désignés. Ledit sieur Antoine Couderc, qui est domicilié de la ville de Cahors, a pour avoué M. Scipion Delbreil, demeurant audit Cahors, rue du Parc, numéro 12.

Biens à vendre.

- 1° Une friche située au lieu de Combel-Nègre, commune de Valroufié, portée à la matrice cadastrale de ladite commune, sous le numéro 754, section A, et contenant environ vingt-huit ares soixante centiares;
2° Une grange, et pâtis contigus, sis à Valroufié, portés sous le numéro 1973 du même plan cadastral et de la même section A, et d'une contenance de vingt-six centiares environ;
3° Une terre située au même lieu de Valroufié, portés sous les numéros 1923 et 1924 dudit plan cadastral et de la même section, et contenant environ deux ares dix centiares;
4° Un pré sis à Palouché, porté sous le numéro 1304 dudit plan cadastral de la même section, et contenant environ deux ares quatre-vingt centiares;
5° Une terre située au même lieu de Palouché, portée sous le numéro 1805 dudit plan et de ladite section, et contenant environ quatre ares vingt centiares;
6° Une terre située au lieu dit le Verdier, portée sous le numéro 1579 du même plan et de la même section et contenant environ cinq ares, vingt centiares;
7° Une terre située au lieu dit de Combel-Grand, commune dudit Valroufié, portés sous les numéros 1364 et 1362, dudit plan et de ladite section, et contenant environ neuf ares, soixante centiares; une partie de cet immeuble est en pré.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Valroufié, canton et arrondissement de Cahors, et dépendant tous de la succession vacante dudit sieur Bernard Ferby, ils seront vendus aux enchères devant M. Galup, juge au tribunal civil, commis à ces fins, et aux charges et conditions ramenées dans le cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal.

L'adjudication en sera faite le vingt-sept novembre courant, à l'heure de onze du matin, pardevant ledit M. Galup, au palais de justice de la ville de Cahors, dans la salle ordinaire des criées.

Elle aura lieu en quatre lots composés comme suit :

- Le premier, des articles un, deux et trois du cahier des charges et du présent placard, sur la mise à prix de 300 fr.
Le second, des articles quatre et cinq dudit cahier des charges et du présent placard, sur la mise à prix de 200 fr.
Le troisième, de l'article six dudit cahier des charges et du présent placard, sur la mise à prix de 200 fr.
Et le quatrième, de l'article sept dudit cahier des charges et du présent placard, sur la mise à prix de 200 fr.

Pour extrait certifié véritable,

A Cahors, le quatre novembre mil huit cent soixante-dix-huit.

L'avoué poursuivant, DELBREIL. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes dixèmes compris. Signé: GIBBERT.

COMPAGNIE D'ASSURANCES MILITAIRES

SOCIÉTÉ ANONYME A PRIMES FIXES

Capital : CINQ MILLIONS

Cette Société a pour objet d'assurer un capital aux militaires et marins français blessés soit en temps de paix, soit en temps de guerre, et dont les blessures, les maladies ou infirmités anront motivé une gratification, une pension de l'Etat, ou un simple congé de réforme.

Elle étend également sa garantie aux marins pendant la durée de leur service, aux gardarmes, sapeurs-pompiers enrégimentés, douaniers, gardes-forestiers, gardes-municipaux, agents de l'octroi, etc. et en général à toutes les personnes inscrites sur les contrôles des ministères de la Guerre et de la Marine, et autres administrations publiques, exposés à raison de leurs fonctions, de leurs travaux ou de leurs professions, à tous accidents leur donnant droit à une gratification, à une pension ou à un congé de réforme.

En cas de mort accidentelle de l'assuré pendant la durée de son service, le capital qui lui était assuré est dû à ses héritiers.

Le droit à la prime ne peut être arbitrairement réglé. C'est l'Etat qui le confère et devant ce droit, la Compagnie s'incline.

C'est la seule Compagnie en France qui procède ainsi à la cession de ses primes.

Pour s'assurer, s'adresser à M. PANOUZE, capitaine en retraite, faubourg Labarre.

On demande des agents cantonnals.

Il s'agit encore ici de berger, de fontaine, de joli bois, de rossignol; mais, c'est un drame affreux qui se passe; un amant tue sa belle malgré l'intervention du rossignol. Tous les vers de rang pair se terminent en o. — Chanson toute quercynoise.

Abal, abal al joli boués, Y a'no clairo fontaino. Gayré digun noi la sabian; Sououco bergero Nanetto; Amay béléou la sat pas bien; Souu aman la y enseigno. La méno passa per un boués; Nou y éro plus passado. Nou sieroit pas al met del boués; Qué boués pied à terro. — Tsentil galan, qué boués fa. Quand boutas pied à terro; — Boli coupa un grand bastou. Per bous moun gaouletto. Hélas! moun Dieu tant la battait, Per morto la quitaudo. Lou roussignol er'din lou boués; Qué toussou y eridabo. — Tsentil galan nou la tiés pas. Nou n'a péro ni méro. Per dé per allo nou n'a pas; Mais si abés sa méro. Lou roussignol s'en part d'aqui; S'en bay trouba sa méro. Y diso: — hountsour, bello, lisant, Ouid abés bostros filles? — Y las s'és tontos ayé. Océta la spé tsouino. — L'abés obal, dèdin lou boués, Per morto l'ouo quitaudo. — Ga' roussignol, se té tégnio. A Paris tin ma tsambro; T'en farié musiq' manugé. Un branlé de musiquo.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot)

Paris, 4 nov., soir.

Hier matin, à 8 heures, la 5e chambre de Bruxelles, a rendu son jugement relatif au procès Philippart.

Les chefs d'abus de confiance et de détournement ont été écartés. Philippart a été condamné à six mois de prison et aux frais du procès pour banqueroute simple.

Le jugement est longuement motivé; il insiste sur ce fait que Philippart a pris des engagements qu'il savait ne pouvoir tenir.

Paris, 4 nov., soir.

Sénat. Résultat du scrutin: votants 247; M. Clément 118 voix, élu. M. Mazeau a obtenu 99 voix.

Le Sénat décide ensuite que les élections pour le remplacement des sénateurs inamovibles décédés auront lieu le 15 novembre.

Prochaine séance jeudi. La séance est levée à 4 h. 40.

Bourse de Paris

Cours du 3 Novembre

Table with 2 columns: Valeurs diverses et Cloture. Rows include Rente 3 p. %, Rente 4 1/2 p. %, Rente 5 p. %, Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

boursables dans tous les bureaux de poste, sans autre formalité que la présentation du ticket. Les droits perçus seraient de un centime par franc.

La Monnaie de Paris vient de frapper un certain nombre de pièces d'or de cinquante francs. Ces pièces, fort rares jusqu'à présent, seront prochainement mises en circulation.

L'ouverture du théâtre aura lieu le 28 novembre. Nous apprenons que M. Morvand, l'intelligent directeur qui a tenu la dernière campagne, achève la formation d'une troupe dramatique de notre scène. Il est certain qu'avec les sacrifices que la municipalité n'impose pour notre théâtre, le public est en droit d'exiger des artistes d'un bien mérite.

On écrit de Decazeville:

« Samedi, vers cinq heures des malheureux ont cherché à dévaliser le bureau du chef de gare. Dérangés dans leur opération, ils ont laissé une clef dite rossignol dans la serrure de l'un des tiroirs. La femme du chef de gare avait aperçu un jeune homme à mine suspecte, accompagné d'une fille, rôdant aux alentours; elle en donna le signalement à la gendarmerie, qui ne tarda pas à l'arrêter.

Le brigadier a trouvé dans les poches du jeune homme plusieurs fausses clés.

Pour la chronique locale, A. Layrou.

VARIÉTÉS

LOU PASTOUR ET LA PASTOURO

Petite idylle pastorale. Une bergère se moque de la timidité de son compagnon. Aujourd'hui on n'appelle plus un berger, le pastour; c'est une expression ancienne et poétique, on dit lou pastre. — Quand lon pastour bay amouda. N'a erido la pastouro, lon la! Ne erido la pastouro. — Pastouro ound tiraren garda, Cat al boués, sous uno houro, lon la! Cat al boués, sous uno houro. — A bal, à bal, al joli boués. Y a de tant bello herbetou, lon la! Y a de tant bello herbetou. — Lou pastour s'asset sus un roe. Et la pastouro à l'ombro, lon la! Et la pastouro à l'ombro, lon la! — Lou pastour liso de sull roe. Et la pastouro à riré, lon la! Et la pastouro à riré. — Pastouro, qué risés boués tant? Dé tu, de ta soutiso, lon la! Dé tu, de ta soutiso. — Qué tégnio la perdit pel pé. Et nou la plumo es un nigou, lon la. Et nou la plumo es un nigou. — Aro nou la plumaras pas, N'a présio la bouléio, lon la! N'a présio la bouléio.

MOUÏN PERO MA LOUGADO

Chanson dans le genre de la précédente. C'est une petite scène entre une bergère et des cavaliers. Mouïno pero ma lougado. Pergardado nos moutous, bergéro Nanetto. Mais you n'en gardi gayré; You n'en gardi qué nous, bergère Nanetto. Mais you lous mént paissé, A l'ombro d'un bouissou, bergéro Nanetto. L'ombro éro tresqueté, Endourmido mé sui, berg. Passo très cavaliers, Et l'un ma saludado, berg. L'aoutré nou parlo pas. — Nou boués couhessen pas, berg. Dé quel souit lous moutous? — Lous moutous de mouïno pero, berg. La bergère es à boués, berg. — La bergère es trop tsouino. Per parla de l'amour, berg. — L'herbo del prout trop courto. Cré la net et lou tsouins berg. Atal fan las tsouins filles, Al pé de leur amant, bergéro Nanetto.

Le ministre de la guerre vient de décider un certain nombre de permissions de trente jours, renouvelables pour une égale durée, seront délivrées le 1er novembre, dans les corps de toutes armes, à l'exception de ceux qui ne recrutent pas par la voie des appels.

Ces permissions, dont le nombre sera calculé à raison de 3 0/0 de l'effectif, seront délivrées de préférence aux engagements volontaires qui comptent aujourd'hui le plus de présence sous les drapeaux, ou bien à ceux qui, comptant deux ans de présence, justifieront d'une situation de famille digne d'intérêt.

Les sous-officiers et caporaux seront admis à participer à ces congés, sous la condition que leur absence ne compromettra pas l'instruction à donner aux jeunes soldats de la classe 1877 et aux engagés conditionnels qui vont être incorporés.

M. Trichard, employé principal à la petite gare, à la gare de Cahors, est nommé sous-chef de gare à Périgueux.

Dans le catalogue des récompenses décernées aux exposants de l'Exposition de Paris, nous avons relevé les noms suivants, qui appartiennent à notre département:

CLASSE 75. — GROUPE VIII.

Médailles de bronze: Labie, Camon, Pougé, Prady. Mentions honorables: Brugalères, Cayla, Conailhac et fils, Delpech, Pages Dupont, Pellissier-Mirandol.

LA NEIGE EN PROVINCE

Il neige à Cahors depuis ce matin. Nous voilà sans transition ménagée en plein hiver. Le thermomètre marquait 3° hier, aujourd'hui 4° 1/2.

Le Républicain de l'Allier dit que mercredi matin, vers onze heures et demie, la première neige s'est montrée à Moulins sous la forme de grésil opaque et dur, tombé en averse pendant dix minutes environ. La température s'est considérablement refroidie.

Le Journal d'Amiens constate de son côté que, depuis quelques jours, il s'est produit un bouleversement atmosphérique qui dépasse toutes les variations qui nous étaient annoncées.

La mer était tellement furieuse sur les côtes, mardi, qu'il devenait presque impossible de s'y risquer sans courir de grands dangers. La veille il a fait une gelée blanche assez forte.

Mardi matin, la neige tombait à partir de Farnéhon et couvrait les champs jusqu'à la Normandie dans l'après-midi, vers trois heures, un orage épouvantable a éclaté au-delà de Villers-Bocage; enfin, le soir, la grêle est tombée avec abondance, le tonnerre s'est fait entendre plusieurs fois et des éclairs d'un rouge de feu ont illuminé le ciel pendant une partie de la soirée.

La neige a fait également son apparition à Troyes, où elle tombait à gros flocons mercredi matin, ainsi que dans la Côte-d'Or et dans le Doubs, où elle couvre les montagnes de Nantès et à Saint-Etienne.

On nous écrit de Chartres (Vosges) le 30 octobre, que la neige tombe à gros flocons et sans discontinuer depuis deux heures du matin.

En Angleterre, la neige est tombée mercredi à Londres pour la première fois de la saison.

Le 29 octobre, il s'est produit à Wilby une violente tempête qui a produit une marée d'une force extraordinaire, accompagnée d'une chute de grêle et de neige abondante. Dans le nord du Staffordshire, la chute de neige a été également très abondante.

On s'occupe de ce moment d'un projet qui a pour but de remplacer les mandats sur la poste, en créant des tickets, depuis cinquante centimes jusqu'à vingt francs, qui seraient rem-

UN CONSEIL A SUIVRE

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent, la science n'a encore trouvé aucun moyen certain de guérison, et son rôle se borne à soulager les phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur existence de quelques années. Chacun sait qu'on recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans les climats chauds et autant que possible dans le voisinage des forêts de sapins, dont les émanations ont une action si favorable sur les poumons. Malheureusement, bien des malades ne peuvent pas se déplacer; s'est spécialement à eux que cet article s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se persuader que c'est surtout au début de la maladie qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume peut dégénérer en bronchite; aussi convient-il pour en tirer le plus grand parti possible, de se mettre au traitement du goudron dès que l'on commence à tousser. Cette recommandation est d'autant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se doutent même pas de leur maladie et se croient seulement atteints d'un gros rhume ou d'une légère bronchite alors que la phthisie est déjà déclarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de goudron. Autrefois on mettoit du goudron dans le fond d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on agitait deux fois par jour, pendant une semaine, avant de l'employer; on obtient ainsi un produit peu actif, très-variables dans ses effets et d'un goût acre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de*

Guyot, une liqueur très concentrée de goudron qui permet de préparer instantanément, au moment du besoin, une eau de goudron très-limpide, très aromatique et d'un goût assez agréable. On en verse une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de goudron plus ou moins chargée de principes aromatiques et d'un prix minime à ce point, qu'un flacon du prix de 2 francs peut servir à préparer dix à douze litres d'eau de goudron. Du reste, une instruction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expériences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lisbonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules rondes de la grosseur d'une pilule, qui, sous une mince couche de gélatine sucrée, contiennent du goudron de Norwège pur de tout mélange. Cette forme peut être recommandée aux personnes qui ont de l'aversion pour l'eau de goudron ou que leur position appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois capsules de Goudron de Guyot au moment du repas remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron. Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 capsules; c'est assez dire à combien peu revient le traitement par les capsules de Goudron Guyot: dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien ou lorsqu'on voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra de suivre le traitement par les capsules de goudron en même temps que l'on prendra de l'eau de goudron au repas et au moment de se coucher. Ce double traitement dispense de l'emploi des tisanes, pâtes et sirops, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Crédit Foncier de France

Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des

bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de 5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital.

Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quel qu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuve des Capucines.

SANTÉ A TOUS adultes et enfants rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès 100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIERE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausées et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammation des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice

et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie, ; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Darrès M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) sans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalscière. — N° 49, 871 : M^{me} Marie Jolie, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuosités, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydrophobie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Le Biscuits de Revalscière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boisson alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalscière chocolatée, rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus éternés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinet, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co, limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUS FAITS et sur MESURE Pour Hommes & pour Enfants

Atelier de fabrication, à Paris, 37, rue Jean Jacques Rousseau

MAISON DE VENTE A CAHORS, boulevard Sud, au coin de la rue Fénelon.

Vous trouverez chez M. GREIL, à Cahors:

- COSTUMES COMPLETS d'hiver, pour hommes, depuis 14 fr.
- Id. Id. Id. pour enfants, depuis 6 fr.
- SOUTANÈS en très bon drap, sur mesure, depuis 45 fr.
- PARDESSUS pour hommes, entièrement doublés, depuis 14 fr.
- PARDESSUS pour enfants, Id. 7 fr.
- DOULLETES ouatées mérinos, garnies, depuis 45 fr.

Un joli choix d'Echantillons de très belles Etoffes, de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour le Vêtement sur mesure.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et toujours chez les meilleurs tailleurs de Paris, les Uniformes militaires et civils, les Vêtements ecclésiastiques. — Les livrées.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

EXTRAIT DU CATALOGUE

- Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés. 600
- Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés. 412
- Dictionnaire d'Histoire naturelle, par D'Orbigny. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main. 480
- Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de Wurtz. 5 volumes. Ouvrage terminé. 90
- Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes. 196
- Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-8° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 40 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés. 125
- Grand Atlas universel de Dürer. 40 cartes double in-folio reliées en un volume. 90
- Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet. 800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLI A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 150 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie.

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

- Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. 42,845,332 fr.
- Arrérages payés aux Rentiers. 142,266,147 fr.
- Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. 47,786,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac, Lacambre; Gourdon; Bap^{te} Planion, à Souillac.

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des Journaux financiers SEPTIÈME ANNÉE Parait tous les Dimanches.

PAR AN 4 FRANCS

Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ABONNEMENTS D'ESSAI 2 F^{rs} Première Année

AVEC LA PRIME GRATUITE ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE 59, Rue Taitbout-Paris.

Depuis le 1^{er} juin 1878, LA GAZETTE DE PARIS est installée dans son hôtel de la rue Taitbout 59, où elle a réuni tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

1^o La belle Propriété de M. Emile Delard, située à Floressas, canton de Puy-l'Évêque, avec belle Maison de maître, grand Enclos attenant, Jardins, Basse-cour et Granges;

2^o Une autre Propriété au même endroit, avec Maison de colon, Granges et Etables, en nature de terre labourable, beaux vignobles Bois et Prés.

Pour l'acquisition et les renseignements, s'adresser à M. Mousselet, agent d'affaires à Puy-l'Évêque (Lot).

Nota. Ladite propriété est traversée par la route de Puy-l'Évêque à Montcuq.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fl^{rs}: 1,50. Se défier des contrefaçons.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

Librairie J. BAUDRY, rue des Saints-Pères, 15.

L'ABBÉ PARAMELLE

L'ART

de découvrir les Sources

1 volume in 8°

Dépôt chez M. CRAYSSAC, libraire à Cahors, rue de la Mairie.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.